



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Fondation de la Résistance

Question écrite n° 7271

Texte de la question

Mme Marie-Hélène des Esgaulx appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la Fondation de la Résistance, créée en 1993 et reconnue d'utilité publique la même année, dont la mission de mémoire est essentielle pour transmettre aux jeunes générations les valeurs défendues par tous ceux qui se sont sacrifiés pour la nation. Cette fondation vit de dons et de legs. La participation financière de l'Etat est essentielle à l'accomplissement, par cette fondation, de ses missions. Elle souhaite savoir si une dotation financière de l'Etat au capital de la fondation est envisagée sur le modèle de ce qui a été fait pour la mémoire de la Shoah.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à la transmission de la mémoire. Le rôle des fondations sera, à cet égard, particulièrement important dans les années à venir. Ce soutien aux fondations de mémoire s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la démarche du Gouvernement qui vise à relancer les fondations et le mécénat (plan du 17 décembre 2002). Attentif aux besoins des fondations pour assurer convenablement leur mission et soucieux d'assurer leur autonomie financière, l'Etat a renforcé très sensiblement les moyens des fondations chargées de transmettre la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. A ce titre, outre des subventions pour des projets précis, la Fondation de la Résistance et la Fondation de la Mémoire de la Déportation ont bénéficié, au cours des trois dernières années et singulièrement en 2002, d'une revalorisation importante de leur capital et de l'installation dans un immeuble acquis par le ministère de la défense. D'autres fondations ont reçu, ou recevront prochainement, un soutien significatif de l'Etat. S'agissant de la situation de la Fondation de la Résistance, il est indiqué à l'honorable parlementaire, qu'elle fait actuellement l'objet d'un examen dans un cadre interministériel, compte tenu de l'effort déjà accompli par l'Etat, de la nature de la demande et de la nécessité de l'aborder dans un cadre global.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7271

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4383

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1209